



## Et si votre héritage sauvait des vies ?

Grâce au legs en duo, donnez davantage à votre héritier en soutenant notre action.

Prenons l'exemple d'un **patrimoine de 500.000 €**, vous n'avez pas d'héritier direct, et vous souhaitez léguer à une personne qui vous est tout aussi proche. Vous résidez en **Wallonie ou à Bruxelles**.

### Legs classique - 500.000€

Vous léguerez l'ensemble de votre héritage à un proche (filleule, ami, voisine...)



- **120.000 €** : montant total net perçu par votre héritier.
- **380.000 €** : montant des droits de succession dus à l'état.

### Legs en duo - 500.000€

Vous partagez votre héritage entre un proche (filleule, ami, voisine...) et la Croix-Rouge (50/50)



- **250.000 €** : montant total net perçu par votre héritier.
- **210.000 €** : montant des droits de succession dus à l'état. **La Croix-Rouge paie tous les droits de succession.**
- **40.000 €** : montant total net perçu par la Croix-Rouge.



#### Plus d'infos ?

Contactez Pauline Smal au 02 420 01 05 ou [testament@croix-rouge.be](mailto:testament@croix-rouge.be)

**CROIX-ROUGE**  
de Belgique 